

« Nous, citoyens... »

Nous avons toutes les raisons de rester mobilisés, ensemble. La crise du capitalisme, et ses corollaires, le remboursement de la dette et l'austérité, sont les prétextes de la mise en place des politiques régressives dans toute l'Europe.

Nous citoyens, sommes solidaires de ces peuples.

En France, l'après-changement ressemble de plus en plus à l'avant-changement : une « flexisécurité » qui fait reculer le droit du travail avec la signature complice de la CFDT, CFE-CGC, CFTC. Partout les licenciements, les salaires bloqués, et puis la petite musique insistante d'une réforme Sarkozy – Fillon des retraites qui ne réglerait pas le problème : il est à nouveau question d'augmenter l'âge de départ tout en diminuant retraites et pensions.

Nous citoyens exigeons la justice sociale et fiscale, avec un retour des parts versées aux actionnaires ces dernières années vers les salaires, les retraites, la protection sociale.

Ce contexte dramatique pour de nombreux Européens, avec des politiques prétendument sans alternative, amène de nombreux électeurs à se fourvoyer, à voter pour l'extrême droite.

Nous citoyens, défendons les valeurs de la démocratie et de la tolérance. »

La FSU, qui a défini ses principes pour les trois ans à venir lors du Congrès de Poitiers, est pleinement dans l'action : le 12 février, avec le premier degré, pour dénoncer l'aggravation des conditions de travail sous prétexte de réforme des rythmes scolaires ; le 5 mars, pour refuser l'accord « flexisécurité » avec la CGT, FO et Solidaires. Et aussi le 6 avril, avec ses syndicats enseignants à Paris, manifestation nationale « pour nos salaires, nos carrières, nos métiers, une véritable ambition pour l'école ».

Le 7 avril, nous appelons avec la CGT, FO, et Solidaires, à voter « non » au référendum sur la Collectivité Territoriale d'Alsace. Dans le cadre de cette campagne, nous avons participé à des débats, rencontré des élus et des

organisations politiques, pour les écouter et leur faire part de notre prise de position.

Enfin, dans les instances où nous siégeons, nous n'hésitons pas à dénoncer les lenteurs et les insuffisances de la politique actuelle avec ses relais locaux, et à faire connaître nos propositions de progrès social. Petit rappel : selon le dictionnaire, une réforme entraîne des « changements dans le sens d'une amélioration ». Ah bon ?

Bref, nous avons, vous avez, du pain sur la planche !



31 janvier 2013 : La Fonction publique est dans la rue



N°66
Mars 2013

TF1 bouffe les créneaux de natation des lycéens : le SNEP écrit au Recteur

Le 7 février 2013

Madame le Recteur,

L'émission « SPLASH » de TF1 a pour conséquence d'annuler les créneaux de natation à la piscine de Schiltigheim des écoles, collèges et lycées les 7, 8, 14 et 15 février dans un délai extrêmement réduit qui plus est !

Les conventions d'occupation deviennent caduques face à la force de la TV commerciale et les élèves de Terminale baccalauréat devront passer leur CCF de natation hors de la semaine prévue à cet effet. Dans ces conditions que devient le « savoir nager » du socle commun pour les écoliers et collégiens ?

Le SNEP-FSU vous interpelle aujourd'hui, Madame le Recteur : le service public que vous représentez peut-il se satisfaire de cet oukase ?

La CUS ne pouvait-elle pas proposer ses installations pendant les vacances scolaires ?

Enfin, Madame le Recteur, vous n'êtes pas sans ignorer que les installations sportives, piscines mais aussi patinoire, stades, gymnases, de la CUS sont déjà sur-employées. Quid d'une politique de construction à la hauteur de la « Refondation de l'École » en Alsace ?

Le SNEP-FSU a développé en matière d'installations sportives des référentiels de qualité et se tient à votre disposition, Madame le Recteur, pour vous les présenter.

Veuillez recevoir, Madame le Recteur, ...

**Pour le SNEP-FSU
académie de Strasbourg,
Christophe ANSEL secrétaire
académique**

La FSU Alsace au Congrès national de Poitiers (du 11 au 15 février 2013)

Une fine équipe...

Jamil Alyafi : Unité et

Action - SNES

Marjolaine Bautz : Ecole

Emancipée – SNES

Michaël Clavelin : Ecole

Emancipée - FSU

Géraldine Delaye :

URIS - SNUipp

Jean-Louis Hamm :

Unité et Action - cose-

crétaire départemental

67 et secrétaire régional

Jean-Marie Koelblen :

Unité et Action (ST)-

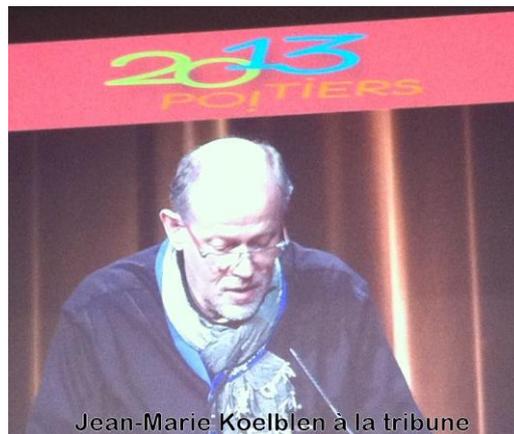
secrétaire départemen-
tal 68

Corinne Nicolet – Serra : Unité et Action (ST)- cosecrétaire
départementale 67

Virignie Solunto : Ecole Emancipée – SNUipp

Nicolas Springer : Ecole Emancipée – SNES

Il y avait aussi Agnès Van Luchenne (au titre du SNEPAP) et
Bernard Revollon (au titre du SNUEP).



Jean-Marie Koelblen à la tribune

Certain(e)s d'entre nous ont découvert l'ambiance d'un congrès national, ses coulisses (dégustation d'huîtres et bières artisanales), ses confrontations, ses motions, les successions de réunions (à 7h45, ou jusqu'à 23h passées). Cette semaine remet la FSU sur les rails pour 3 ans !

Nos interventions à la tribune :

- Droit syndical dans le premier degré : Réunions d'Information Syndicale sur temps de classe, plus de maîtres que de classes
- Organisation de la FSU : demande de décharges spécifiques vouées au développement de la FSU
- Laïcité : sortie des heures de religion du temps scolaire

A noter : l'intervention de Thierry Le Paon pour la CGT, Annick coupé pour Solidaires, et la présence du responsable UNSA Fonction publique.

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : TF bouffe les créneaux de natation des lycéens. La FSU Alsace au congrès national

Page 3 : La FSU et l'EPS = le SNEP

Page 4, 5 et 6 : Des congrès départementaux 67/68 au congrès national : nos amendements acceptés et nos priorités...

Page 7 : La Fédération Syndicale Unitaire d'Alsace dit "Non" au projet de la Collectivité Territoriale d'Alsace. Motion du Congrès de la FSU en soutien à Pinar Selek et pour la liberté de recherche

Page 8 : Les CHSCT dans l'académie de Strasbourg

Page 9 : Dernières nouvelles du front laïque

Trimestriel

Le numéro : 0,5 €

Directeur de la publication :

Jean-Louis HAMM

Imprimé par nos soins

N° de CPPAP : 0709 S 06943

ISSN : 1774-0096

La FSU et l'EPS = le SNEP

Le SNEP, Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public, est un syndicat disciplinaire qui place en permanence au cœur de son activité, les questions d'orientation pour l'EPS et le sport scolaire (l'UNSS) dans le système éducatif.

Rappelons que l'Éducation Physique et Sportive, discipline d'enseignement à part entière, est obligatoire de la Sixième à la Terminale, à raison de 4 heures par semaine en 6ème, 3 de la 5^{ème} à la 3^{ème}, 3 dans les lycées professionnels et 2 dans les LEGT. Elle a un coefficient de 2 à l'examen du Baccalauréat.

Le sport scolaire est optionnel et ouvert à tous les élèves scolarisés dans l'établissement. Les enseignants d'EPS ont

Contribution de l'EPS à la refondation de l'école

L'EPS est pleinement concernée par la volonté du Ministre de l'Éducation Nationale de refonder le système éducatif : un véritable défi est posé à notre discipline et à ses enseignants. Il s'agira d'être capable de saisir des opportunités telles que l'augmentation des postes au concours, la réécriture du socle commun, le réexamen des programmes, le débat sur le métier d'enseignant pour obtenir les ruptures, les progrès néces-

saire pour de meilleures conditions d'enseignement pour nos élèves, de meilleures conditions de travail et d'emploi pour les personnels.

Face à cet enjeu, le SNEP propose « un manifeste pour l'EPS », où après l'état des lieux sur nos domaines d'intervention, des propositions sont faites.

L'EPS confrontée à une volonté insupportable de mise au pas de ses enseignants et à des programmes contestables.

Les enseignants d'EPS sont confrontés à une forme de déclassement disciplinaire et à une tentative de négation de leur professionnalité de plusieurs manières.

- le socle commun exclut de fait les savoirs et compétences de notre champ culturel des fondamentaux scolaires.
- des options facultatives au Bac sont progressivement et silencieusement supprimées.
- des programmes disciplinaires prétendant afficher, du primaire au lycée, une nouvelle lisibilité, cachent mal de trop nombreuses incohérences. Ils constituent dans les faits un frein considérable à la liberté de programmation et l'élaboration de projets EPS d'établissements pertinents et cohérents.

saire pour de meilleures conditions d'enseignement pour nos élèves, de meilleures conditions de travail et d'emploi pour les personnels.

Face à cet enjeu, le SNEP propose « un manifeste pour l'EPS », où après l'état des lieux sur nos domaines d'intervention, des propositions sont faites.

- les modalités de certification imposées à tous au nom d'une harmonisation de surface débouchent sur de véritables impasses théoriques et pratiques.

- l'injonction permanente à se justifier (multiplication des protocoles à remplir et faire valider, des documents et tableaux informatiques à renseigner...) est le reflet d'une bureaucratisation de plus en plus insupportable.

Il est temps de changer de logique : la culture physique sportive et artistique doit avoir une vraie place dans la culture commune, ses savoirs doivent appartenir réellement aux fondamentaux scolaires.

Il faut viser à améliorer simultanément partout et pour tous les conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage.

Le sport scolaire, prolongement de l'EPS et catalyseur culturel

Le sport scolaire doit conforter sa place dans

la vie des collèges et des lycées.

C'est une amélioration de la qualité de l'offre qui doit être mise en perspective.

Débatte des pistes de transformations

Il s'agit pour l'EPS de jouer simultanément sur les 3 curseurs que sont : l'augmentation des horaires d'enseignement, la diminution des effectifs et la mise à disposition améliorée d'installations sportives de qualité et de proximité.

Il s'agit pour les personnels de retrouver une valeur, une reconnaissance sociale au sein de l'École. Cela ne peut se faire sans faire

l'impasse sur les questions des salaires, des formations initiales et continues, du temps et des conditions de travail, de la pénibilité spécifique du métier, de l'aménagement de fin de carrière.

Le débat sur ce « manifeste pour l'EPS » se poursuit et débouchera notamment sur des « états généraux de l'EPS et du sport scolaire dans la refondation de l'école » organisés par le SNEP à Paris les 24 et 25 mai.

Cette démarche est significative de la conception du syndicalisme que développe le SNEP-FSU, faisant ainsi pleinement vivre son slogan « le métier au cœur, au cœur du métier ».

Cathy HARTHONG, SNEP



Des congrès départementaux 67/68 au congrès national : nos amendements acceptés et nos priorités ...

Thème 1 : "Éducation, formation, culture et recherche"(extraits)

Préambule :

"Un projet d'école progressiste et émancipateur est un enjeu de société considérable : fort de la conviction que tout élève est éducatif, ce projet doit s'atteler à combattre les inégalités sociales, à prioriser la mixité et la laïcité pour bâtir un cadre commun. Il faut envisager ce projet éducatif dans sa globalité, et permettre à tous les jeunes de s'épanouir et de se construire, par l'école, avec elle et à côté d'elle : si les inégalités se jouent d'abord en dehors de l'école, il faut s'assurer qu'elle cesse de les creuser et qu'elle contribue à les résorber. Pour cela, il faut aussi que l'école soit dotée de moyens suffisants pour les réduire. L'enjeu est une réelle démocratisation de l'accès aux savoirs, à la culture dans toute sa diversité, aux activités et aux pratiques artistiques et sportives, ainsi qu'à des loisirs de qualité."

L'école du socle :

"La FSU récuse l'idée d'un socle qui introduit une différenciation entre ce que la nation s'engage à faire acquérir et l'ensemble des programmes, et qui institutionnalise une école à deux vitesses. Depuis 2005, la FSU s'est opposée au socle commun mis en place par la loi Fillon, à sa logique et à ses outils, qui entérinent et renforcent les inégalités scolaires. Le projet de loi d'orientation prévoit une redéfinition du socle en un socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La FSU défend quant à elle l'idée d'une culture commune qui fasse sens pour les élèves, exigeante et ambitieuse pour tous. Elle portera cette conception auprès du conseil supérieur des programmes.

La culture commune est un réseau de savoirs et de compétences qui doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde qui l'entoure, les compétences et les savoirs en action nécessaires à sa participation citoyenne et à son émancipation, ainsi que les moyens de continuer à se former. Cette culture commune inclut tous les champs culturels (linguistique, scientifique, artistique, technologique, physique et sportif...). Elle tisse des liens entre les domaines de savoirs, les civilisations, met en relation les champs de connaissance, pousse à la créativité, l'échange, l'esprit critique. Elle permet un regard structuré sur le monde et sa complexité, à l'opposé d'un enseignement centré sur les compétences clés européennes. Dans le cadre du projet de scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, ces

savoirs et compétences, y compris technologiques et techniques, sont acquis en fin de lycée."

Conditions d'apprentissage des élèves

"Une baisse significative des effectifs doit rendre possible une attention à chacun, l'accompagnement efficace des élèves dans la classe, afin de permettre le repérage et le traitement de leurs difficultés dans la classe au fil des apprentissages. A l'école, le travail en petits groupes, entre autres par des dédoublements, le regard croisé avec un « maître supplémentaire », la prise en charge collective des difficultés de certains élèves, l'action des personnels spécialisés avec des RASED complets, autorisent des approches diversifiées permettant à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages. Pour autant, la structure « classe » ne doit pas être mise en cause. Au collège et dans les trois voies du lycée, les temps de cours en groupes à effectif réduit doivent être développés, notamment pour pouvoir mettre en place des pratiques pédagogiques diversifiées, et les emplois du temps conçus de façon que la journée et la semaine soient équilibrées. Organiser la mise en activité des élèves sous toutes ses formes est le premier remède au désinvestissement des élèves les plus fragiles, et au final à l'échec scolaire, l'objectif étant de ne pas rejeter hors la classe une partie des apprentissages."

Conditions de travail des personnels

"La réussite de tous les élèves et étudiants nécessite du temps et des possibilités de travail en équipe inclus dans les services, des effectifs de classes allégés, des locaux et matériels de qualité, un climat scolaire apaisé, des remplacements assurés par des personnels formés et titulaires. Les conditions de travail et les salaires des personnels doivent s'améliorer. Les pressions hiérarchiques doivent cesser. Les tâches administratives ne doivent pas être assurées par les enseignants mais par les personnels dont c'est la mission première. La pédagogie doit redevenir le cœur du métier. Un plan d'aide à l'équipement des personnels doit être mis en place (ordinateurs, abonnements, livres, ...). Dans le second degré, pour les tâches de vie scolaire, la FSU revendique également la fin du recrutement des assistants d'éducation (AED). Elle demande la création d'un statut amélioré d'étudiant surveillant."

Thème 2 : "Le service public et la fonction publique sont une richesse" (extraits)

Collectivité Territoriale d'Alsace :

"En Alsace, le projet de fusion des deux départements et du conseil régional en une Collectivité Territoriale Unique, est déjà très avancé. La FSU s'oppose à ce projet qui aurait des conséquences

néfastes pour les services publics de proximité, pour les droits sociaux (notamment le droit du travail) et entraînerait la régionalisation d'un certain nombre de compétences relevant de l'Etat (et le développement de partenariat public - privé."

Rythmes de l'enfant et du jeune :

"Pour la FSU, ce n'est pas de « moins d'école » dont élèves et étudiants ont besoin, mais de « mieux d'école ». La question des rythmes ne saurait se résumer aux seuls rythmes scolaires : la globalité de la vie de l'élève - ses rythmes familiaux et sociaux - doit être prise en compte.

Au-delà du volume horaire annuel, hebdomadaire et quotidien des élèves et des étudiants, de leur organisation, de la déconnexion du temps des élèves et de celui des enseignants en primaire, la réflexion doit porter sur les conditions d'une véritable amélioration des conditions d'apprentissage, d'enseignement et de travail.

Sur ce sujet compliqué, prendre en compte l'avis de l'ensemble des acteurs, dans la perspective d'une meilleure réussite de tous, est plus que jamais nécessaire pour qu'une nouvelle réforme des rythmes rassemble un consensus le plus large possible, dans une réflexion globale sur les temps des enfants et des jeunes. Les collectivités locales en charge de l'organisation des temps péri éducatifs sont notamment largement concernées. Mettre en place, partout sur le territoire, des temps éducatifs de qualité « à côté de l'école », suppose d'en assurer les moyens, par un système de péréquation, à toutes les collectivités locales. Toute décision devra s'inscrire dans un cadrage national fort."

L'entrée dans le métier :

"Pour une entrée progressive dans le métier, l'année de fonctionnaire stagiaire – pour les enseignants de premier et second degré – est une année de formation en alternance avec des temps en situation professionnelle en responsabilité (ne dépassant pas le tiers du service) permettant une analyse réflexive sur ses pratiques au sein des ESPE. Visites conseils, suivi, bilans des différentes catégories de formateurs sont indispensables. La titularisation doit être prononcée sur la base de rapports/regards croisés de l'ensemble de l'équipe de formateurs, sur des critères connus, avec des jurys pluriels. Les premières années de titulaire nécessitent des compléments de formation, et une décharge de service (mi-temps en T1, tiers temps en T2). Le respect des droits de stagiaires lors de la titularisation doit être garanti. La question nécessite d'être approfondie rapidement par la FSU pour y définir le rôle que doivent jouer les commissions paritaires.

Décentralisation :

"La FSU réaffirme aussi son opposition à la logique libérale inégalitaire dans laquelle le projet d'un acte III de décentralisation se prépare. L'absence de contrôle a priori, de cadrage national et de finance-

ments conduit à une amplification des inégalités entre territoires qu'il ne s'agit pas de corriger seulement en aval par des contrôles a posteriori et des péréquations financières correctrices mais par des politiques publiques et fiscales globales et cohérentes en amont."

Perte d'autonomie

"Aujourd'hui la perte d'autonomie - liée à une situation de handicap ou au vieillissement - est un drame pour la personne touchée et pour sa famille. La FSU considère nécessaire la création d'un droit universel sans condition d'âge compensant la perte d'autonomie, quelle qu'en soit la cause et pris en charge par la solidarité nationale. La FSU s'est opposée à la création d'une assurance dépendance obligatoire. Elle demande l'égalité d'accès à ce droit sur l'ensemble du territoire. Elle considère que ce droit doit s'inscrire dans une démarche de services publics, au plus proche des besoins et des réalités

locales, dans un cadre national qui en définit les objectifs (structures publiques de soin et de prévention de proximité, structures hospitalières, accès au logement social adapté...). Un pôle public de services, d'institutions et d'établissements dans chaque département et sous la responsabilité du conseil général semble un cadre pertinent. Les droits des salariés de ce secteur doivent être garantis et protégés : statut, conventions collectives, formation, rémunérations des qualifications, conditions de travail, lutte contre la précarité..."

CHSCT

"L'élaboration du document unique (DUERP) doit se faire dans des conditions qui permettent une réflexion collective sur l'organisation du travail. Il permet d'identifier les risques, oblige l'employeur à les prévenir. L'élaboration du DU dans chaque lieu de travail conduira à une meilleure identification des risques professionnels. La mise en place de dispo-

tifs de suivi ou d'écoute ne saurait suffire car il s'agit de réponses individuelles qui ne prennent pas en compte l'organisation du travail ; il s'agit pour la FSU d'impulser la reprise en main du travail par une réflexion collective."

Action sociale

"Concernant l'action sociale à l'Education Nationale, « lanterne rouge » pointée par la mission interministérielle, elle doit être profondément revue et démocratisée. La réécriture intégrale des textes concernant les instances ministérielles constituent une étape essentielle, résultat de l'action déterminée et de longue haleine des syndicats concernés de la FSU. Cette avancée importante devra être prolongée par l'action syndicale pour faire vivre démocratiquement ces instances renouvelées et obtenir les moyens budgétaires nécessaires."

Thème 3 : "En France, en Europe et dans le monde, pour des alternatives économiques, sociales et écologiques, pour les droits et les libertés"(extraits)

Nouvelle discipline financière

"Aucun développement durable ne peut être atteint sans un contrôle strict des mouvements de capitaux. Plusieurs mesures sont nécessaires : re-réglementer les marchés financiers, contrôler les mouvements de capitaux, supprimer les paradis fiscaux, lutter contre le dumping fiscal, encadrer strictement les acteurs de la finance, mettre sous contrôle public le système bancaire et lever le secret bancaire pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale, le détournement de fonds publics et la corruption."

Les peuples en lutte :

Les révolutions arabes:

"Deux défis majeurs restent posés : celui de la consolidation de régimes démocratiques et celui des transformations économiques et sociales. Concernant les droits des femmes, des incidents ou des dispositions législatives telles que la nouvelle Constitution tunisienne sont inquiétants. Les atteintes aux droits des femmes, aux droits démocratiques se sont multipliées. La FSU dénonce la répression brutale et les assassinats dont sont victimes celles et ceux qui poursuivent la lutte aujourd'hui. Les mobilisations toujours en cours pour dénoncer ces atteintes et pour les droits sociaux montrent que les exigences posées par ces révolutions sont toujours d'actualité."

La FSU soutient :

"La FSU dénonce la situation faite aux kurdes; leur identité n'est pas reconnue. La FSU soutient le droit des peuples à disposer d'eux mêmes : droit à l'autodétermination, droits politiques, sociaux, économiques, culturels, linguistiques. La reconnaissance de l'indépendance reconnue par le comité de décolonisation de l'ONU, et la fin des occupations illégales de territoires, notamment en Palestine. La défense des droits des peuples indigènes ; l'exigence d'une solution politique et le soutien aux peuples Kurde, Tamoul, Tchétchène, Tibétain et à

l'ensemble des peuples qui combattent pour leurs droits.

(La FSU dénonce) les accords « Guéant » contre le terrorisme et les emprisonnements et les condamnations judiciaires de l'État turc à l'encontre des kurdes.



Stopper les plans d'austérité et refuser le pacte budgétaire :

"Pour la FSU il faut rompre avec la logique d'austérité généralisée imposée par les gouvernements européens et la «Troïka» - Commission européenne, Banque centrale européenne (BCE) et Fonds monétaire international (FMI) - et libérer les États du pouvoir des marchés financiers. Il est urgent de :

- remettre en cause l'indépendance de la BCE, et donner aux États membres de la zone Euro le droit d'emprunter directement auprès de la BCE ;
- interdire les transactions spéculatives sur les produits dérivés et sur les matières premières et empêcher la spéculation sur les dettes publiques ;
- supprimer les paradis fiscaux."

Salaires

"Sur le plan économique, pour empêcher les entreprises de se défausser sur la collectivité d'une partie de la rémunération du travail via l'exonération de la part patronale des cotisations, la FSU considère que ce processus doit s'accompagner d'un resserrement de l'échelle des revenus. La FSU propose une réduction très significative des écarts salariaux. Elle réfléchit à la définition d'un revenu et un patrimoine maximum."

Une autre politique énergétique

"La catastrophe de Fukushima a rappelé les risques du nucléaire, la plupart des pays européens ont décidé de l'arrêt du nucléaire à court ou moyen terme. La FSU considère qu'il faut s'engager vers la sortie du nucléaire. Il faut de toute urgence programmer l'arrêt des centrales nucléaires vétustes. Cela passe par l'arrêt des travaux de l'EPR. Il faut aussi renforcer et amplifier la recherche fondamentale sur la question des déchets nucléaires."

Protection sociale

"La FSU a dénoncé la fiscalisation croissante de la sécurité sociale, tout particulièrement à travers la CSG et la compensation des exonérations de la part patronale des cotisations par l'impôt. Attachée au financement de la sécurité sociale par le biais des cotisations et à une gestion des caisses par des représentants des assurés sociaux démocratiquement élus, elle réaffirme que les richesses créées par le travail doivent demeurer le mode de financement prépondérant de la sécurité sociale mais qu'il est tout aussi nécessaire de dégager des ressources supplémentaires par l'imposition (de la fortune, des sociétés) et la taxation (des revenus financiers et du patrimoine).

Les taux de la part patronale des cotisations ont été régulièrement diminués depuis 1979, ce que la FSU continue de contester. Elle s'opposera par consé-

quent à tout nouveau transfert de la part patronale des cotisations sociales vers la CSG, ainsi qu'à toute notion de « TVA sociale ».

Retraites

"Opposée à tout système par capitalisation qui soumet la protection sociale à la logique des marchés financiers, la FSU réaffirme son attachement à un système de retraite solidaire par répartition et au code des pensions dans la Fonction Publique. C'est pourquoi elle conteste tout système de comptes notionnels ou par points qui individualiserait les droits. Ces systèmes rendraient encore plus aléatoires l'âge de départ à la retraite et le montant des pensions."

Mutuelles

"Taxées de manière injuste, les mutuelles ont de plus en plus de mal à maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées qui prospèrent au fil des désengagements et offrent des prestations en fonction des sommes versées. Le transfert des coûts de santé sur les patients donne aux mutuelles une responsabilité accrue dans le combat pour faire respecter les principes de solidarité, défendre la Sécurité Sociale afin de résister à la mise en concurrence avec les assurances privées. Des liens plus étroits entre les mutuelles et le mou-

vement syndical sont nécessaires pour faire vivre l'esprit mutualiste.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 comporte des mesures qui vont dans le bon sens mais n'opère pas de rupture réelle avec les lois de financement précédentes alors que les attentes sont fortes en matière de santé. La FSU conteste par ailleurs le prélèvement de 0,3 % sur les pensions des retraités imposables pour financer la perte d'autonomie.

La FSU demande la création d'un droit universel sans condition d'âge et de ressources compensant la perte d'autonomie.

Ce droit doit être financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale et s'inscrire dans une démarche de services publics. La convergence avec la prise en charge des situations de handicap des moins de 60 ans doit être réalisée dans ce cadre."

Laïcité

"En ce sens, la constitutionnalisation de cette loi en particulier les articles 1 et 2 serait une avancée et donnerait une dimension et un poids plus fort à son contenu.

Par contre, il serait inacceptable que cette démarche de constitutionnalisation conduise à donner au droit local des cultes d'Alsace-Moselle une nouvelle légitimité, alors que c'est bien la suppression de ce droit local en matière religieuse (dispositions concordataires et leurs conséquences, statut scolaire, pénalisation du blasphème) qui devrait être à l'ordre du jour. Héritées du concordat et du droit allemand et de textes du droit français antérieurs à 1870 notamment mais aussi postérieurs à 1918, les dispositions du droit local d'Alsace-Moselle, en contradiction avec les règles laïques issues de la loi de 1905 et avec l'article 1er de la Constitution, doivent être abrogées. La loi de 1905 doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national y compris dans les trois départements d'Alsace Moselle, en Guyane et à Mayotte

La FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation amélioré intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat, sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle, du régime concordataire en Guyane et à Mayotte et de la loi Carle.

En priorité, il doit être mis en terme immédiat à l'obligation de dispense d'enseignement religieux".

Thème 4 : "Quelle FSU pour quel syndicalisme ?" (Extraits)

Quels objectifs la FSU peut-elle se fixer ?

"La FSU rappelle son objectif d'unification-du mouvement syndical.

La FSU s'engage dans cette dynamique sur la base d'objectifs clairs : il s'agit de contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, porteur de propositions offensives et novatrices, attaché à construire les mobilisations et les rapports de forces nécessaires pour faire aboutir ses revendications.

La construction du nouvel outil syndical est indissociable du travail de construction de revendications communes, de coopérations plus étroites et permanentes.

La FSU propose aux autres forces syndicales qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche :

La mise en place à tous les niveaux de groupes de travail thématiques permanents sur des sujets précis (protection sociale, formation/emploi, sécurisation des parcours professionnelle, travail...) en cherchant à y associer au maximum les salariés, et dont l'objet est de dégager des mandats et expressions communs pour déboucher sur des interventions, initiatives et actions communes ;

Sur cette base, la mise en place, partout où ce sera possible, de comités permanents de coordination intersyndicale faisant régulièrement le point des travaux réalisés et impulsant le nécessaire débat avec les salariés sur les évolutions d'une structuration unifiée."

Droits syndicaux

"La FSU poursuivra son action pour consolider, faire respecter et appliquer les droits existants et conquérir des droits nouveaux : droit de grève (abrogation du SMA, du 1/30^{ème}, de l'arrêt Omont), compensation ou remplacement sur leur poste de travail pour les décharges ou absences des agents investis d'un mandat syndical, arrêt de l'utilisation abusive de la notion d'intérêt du service pour refuser l'accès à des droits (information syndicale - sur le temps de classe par ex. -, stages syndicaux...), de la répression antisyndicale, rétablissement dans leurs droits des agents sanctionnés..."

Fonctionnement de la FSU

"Les syndicats nationaux participent à la vie de la fédération. Leur investissement est nécessaire dans le fonctionnement fédéral : investissement militant, expertise dans leur champ. Si chaque syndicat doit rester en toute responsabilité dans son propre secteur, l'harmonisation des positions doit toujours être recherchée et doit progresser. L'objectif est d'aboutir à une expression de la fédération chaque fois que possible. Il existe aussi des sujets transversaux qui ne se limitent pas à un champ syndical et qui nécessitent l'investissement de tous. Ces champs doivent être aussi travaillés et des positions fédérales élaborées. (p. ex. CESE, CESER, CCREFP).

Quel militantisme pour demain ?

"L'entrée dans le syndicalisme et le militantisme, beaucoup moins évidente qu'auparavant, doit rester un enjeu fort pour la fédération et ses syndicats, et passe notamment par une réflexion fédérale sur la syndicalisation en général et sur celle des jeunes en particulier.

L'avenir de notre militantisme nécessite d'avoir des équipes militantes formées intégrant plus de femmes et de jeunes. A tous ses niveaux, la FSU est confrontée au renouvellement important de ses syndiqués et de ses militants. Le souci de parité et l'état d'esprit des jeunes collègues entrant dans nos professions imposent de repenser et réorganiser collectivement l'investissement militant de manière à le concilier avec la vie professionnelle et personnelle.

Il faut réfléchir au contenu de l'engagement syndical (contenu et organisation des réunions, du fonctionnement de la section) pour que chaque nouvel arrivant trouve sa place dans l'activité syndicale. Cette démarche doit s'appuyer sur le développement de formation à leur destination.

Les modes d'organisation doivent prendre en compte les contraintes et les choix de vie des militants.

Les raisons de leur investissement dans le syndicalisme et les mouvements sociaux sont multiples. Cela nécessite donc que la fédération et ses syndicats nationaux investissent bien sûr les questions de défense collective (mouvement des retraites de 2010, investissement dans les réflexions nationales durant l'été et l'automne 2012 par exemple) mais aussi les réponses à des problématiques individuelles (information, soutien...)

Les dernières grandes mobilisations ont montré l'attachement des jeunes notamment aux acquis du service public, aux acquis des luttes passées (retraites par ex), à la défense de valeurs (immigration, antiracisme, injustice...).

L'activité syndicale doit se développer prioritairement au plus près du terrain."

La Fédération Syndicale Unitaire d'Alsace dit "Non" au projet de la Collectivité Territoriale d'Alsace

Pas de chèque en blanc !

Le projet de Collectivité Territoriale d'Alsace reste très discret sur son volet social et donc les conséquences pour les salariés et les chômeurs. Mais les termes employés, empruntés au discours libéral, laissent entrevoir des lendemains difficiles pour la population alsacienne. Ainsi, c'est au nom de la compétitivité qu'on nous impose le moins-disant social et l'austérité. Des partisans du "oui" et les représentants du patronat se réfèrent volontiers à l'Allemagne où le chômage est moindre, sans préciser que pour l'instant, il n'y a pas de salaire minimum (que revendique le syndicat des services Verdi), et que les travailleurs pauvres y sont nombreux.

Cette Collectivité demandera de nouvelles compétences, p. ex. dans l'éducation, la politique des langues, ce qui entraînerait à terme la fin des programmes et des examens nationaux, et ouvrirait la porte à une éducation régionale, ou

Il n'y aucune urgence

L'acte III de la décentralisation sera mis en place avant la fin de l'année. Strasbourg, Eurométropole, aura des compétences qui pourront entrer en concurrence avec celles de la CTA, sans parler de l'intercommunalité. On s'apprête à

Drôle de démocratie

Les partisans du "oui" ne se gênent aucunement pour utiliser les journaux de la région pour exercer une véritable propagande : dans son numéro de janvier – février 2013 la région titre "faites confiance à l'Alsace, allez voter le 7 avril"; quant au bulletin du Conseil Général 67 (même date) c'est encore plus direct : la quatrième de couverture clame "Oui à la Collectivité Territoriale d'Alsace". Où est la démocratie ?

encore la gestion de l'orientation (ce que le gouvernement a refusé).

Quant aux économies dans la Fonction Publique Territoriale, elles auront les mêmes conséquences que les suppressions de postes dans la Fonction Publique d'État : des services plus éloignés du citoyen, des personnels devant assumer toutes sortes de missions sans y avoir été formés. Conséquences pour les personnels : un mal être au travail, et pour les usagers, un service moins bien rendu. Il suffit d'observer ce qui se passe à Pôle Emploi, à la CAF, ou à la Poste partiellement privatisée... Les scandaleux accords de "flexisécurité", les négociations sur les retraites complémentaires : tout va dans le même sens, celui d'une diminution des droits et de la protection des salariés, et du niveau de vie de tous.

remplacer un soi-disant "mille feuilles" par un autre. Qu'économisera-t-on réellement en élus et en représentations ? Pas grand chose.

Ce projet n'offre aucune garantie sociale et fait planer de lourdes menaces sur le droit du travail. C'est pourquoi la FSU appelle la population alsacienne à voter "non" lors du référendum du 7 avril.

Motion du Congrès de la FSU en soutien à Pinar Selek et pour la liberté de recherche

Le 15 février 2013

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU), réunie en Congrès du 11 au 15 février 2013, apporte tout son soutien à Pinar Selek, sociologue et chercheuse à l'Université de Strasbourg, qui est persécutée depuis bientôt 15 ans par les autorités turques. Accusée en 1998 de complicité dans un attentat qui s'est révélé par la suite être un accident, elle a été emprisonnée et torturée. Le seul tort de Pinar Selek est le courage dont elle a fait preuve en refusant de livrer à la police les noms des militants kurdes sur lesquels elle conduisait ses travaux de sociologue. Rejugée le 24 janvier 2013 pour la quatrième fois après trois acquittements successifs, la sociologue et militante féministe a été condamnée à la prison à vie par la 12^{ème} cour pénale d'Istanbul qui a émis contre elle un mandat d'arrêt.



Le combat de Pinar Selek en faveur de toutes les minorités, pour la défense des droits de l'Homme et pour la liberté de conduire des recherches indépendantes, en fait un symbole des luttes pour la démocratie. La FSU qui est particulièrement attachée à la défense de la liberté de recherche et à la liberté d'expression, apporte son soutien au « Collectif de solidarité avec Pinar Selek » ainsi qu'à toutes les actions qui permettront d'obtenir la fin des poursuites judiciaires à son encontre et sa réhabilitation.

Le 18 février a eu lieu une soirée de soutien à Pinar Selek, avec des élus (M. Roland Ries, Philippe Bies, des conseillers municipaux EELV...), des universitaires (Alain Beretz, président de l'Université de Strasbourg), des syndicalistes (dont la FSU, l'UNEF et l'AFGES pour les étudiants), des associations et des partis en soutien à Pinar Selek.

Les représentants strasbourgeois à Istanbul ont présenté le déroulement scandaleux du procès et leur action. Le père de Pinar Selek, qui est aussi son avocat, a fait une intervention très remarquée.

Lien vers le site de mobilisation : <http://www.pinarselek.fr>

Les CHSCT dans l'académie de Strasbourg

Par rapport au secteur privé, la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ont été tardivement pris en compte.

Les premiers décrets datent de 1976 et 1982 (CHS dès 1947 dans le privé). Suite aux accords de Bercy en 2008 sur le dialogue social dans la fonction publique, le décret du 15 février 2011 institue un CHSCT (comité hygiène et sécurité et conditions de travail).

Suite aux élections professionnelles d'octobre 2011, 3 Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont été installés : un académique, un départemental 68 et un départemental 67. Leur mission est de réaliser le bilan de la prévention, d'analyser les risques, de réaliser des enquêtes. Une nouveauté importante de ces CHSCT, c'est qu'ils portent aussi sur les **conditions de travail des agents** et qu'il est prévu notamment que ses membres puissent faire des visites sur sites.

Au cours de ces CHSCT, censés se réunir chaque trimestre, vos représentants FSU travaillent, questionnent, interpellent l'administration sur des dossiers relatifs à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail (physiques et psychologiques). Le rythme réglementaire n'est pas encore appliqué mais continuellement demandé par les représentants des personnels. De même la formation obligatoire des membres, attendue depuis plusieurs années, a tout juste débuté mi-février.

Vos représentants (3 titulaires et 3 suppléants dans chaque comité) sont des enseignants du primaire, des enseignants du secondaire, des infirmières ou des agents administratifs. Vous pouvez les contacter par le biais de votre syndicat : SNICS, SNASUB, SNES, SNEP, SNUIPP, SNUEP... par le biais de la FSU ou directement. Ils sont également en lien avec les représentants des personnels des autres Fédérations.

Une question à vos élus en CHSCT 68 :

Jamil ALYAFI jamil_alyafi@wanadoo.fr Collège Jules Verne Illzach
 François SCHNEE francois.schnee@wanadoo.fr École élémentaire La Dame Blanche
 Christophe ANSEL s3-strasbourg@snepfusu.net Collège Eboué de Fessenheim
 Bertrand HORNY bertrand.horny@orange.fr Lycée Zurcher Wittelsheim
 Nathalie CHASSERAY nathalie.chasseray@ac-strasbourg.fr Collège de Volgelshem
 Stéphanie MATHIEU stephanie.mathieu@ac-strasbourg.fr DSDEN du Haut-Rhin

Une question à vos élus en CHSCT 67 :

Evelyne DORVAUX Evelyne.Dorvaux@ac-strasbourg.fr Collège Grégoire de Tours - Marlenheim
 Maurice BESSET fsu67@fsu.fr
 Jean -Louis HAMM fsu67@fsu.fr Collège les 7 Arpents Souffelweyersheim
 Corinne NICOLET-SERRA fsu67@fsu.fr École Conseil des XV Strasbourg

Une question à vos élus en CHSCT académique :

Geneviève RUDLOFF genevieve.rudloff@ac-strasbourg.fr Lycée Jean Rostand - Strasbourg
 Myriam MARINELLI myriam.marinelli@ac-strasbourg.fr Administration au Rectorat

A noter qu'il devrait y avoir dans chaque établissement un « Document unique d'évaluation des risques » et un **registre « santé et sécurité au travail »**, ce dernier devant être accessible à chaque agent. Questionnez vos chefs d'établissement et de service à ce sujet.

Les **CHS** se déclinent également au niveau des établissements du second degré: de manière obligatoire dans ceux possédant des ateliers et de manière facultative dans les autres. N'hésitez pas à les investir, ils sont composés de membres élus issus des conseils d'administration. A défaut, on peut saisir le Conseil d'Administration.

Pour le premier degré le SNUipp-FSU redemande des heures d'animation pédagogique pour rédiger avec le conseil des maîtres le document unique. Rappelons que c'est un vrai outil de base pour à la fois prévenir les risques divers et variés liés à l'école et ses bâtiments mais également en vue de repérer et d'éviter les RPS (risques psychosociaux comme le « burn out », le harcèlement, le travail dit "empêché"). A noter : il existe un réseau d'assistants de prévention dans le département.

Des brochures éditées par l'administration devraient aboutir dans les établissements recensant vos représentants. Mais les choses avancent lentement dans notre Académie... Y aurait-il une forme de blocage quelque part ?

Pascal THIL pascal.thil@ac-strasbourg.fr Lycée Professionnel Oberlin - Strasbourg
 Jacques PEPIN corpo-strasbourg@snepfusu.net Lycée Roosevelt Mulhouse
 Catherine BOUYER catherine.bouyer@ac-strasbourg.fr Collège Leclerc - Schiltigheim
 Corinne NICOLET-SERRA fsu67@fsu.fr École Conseil des XV Strasbourg

Conseiller de prévention académique :

Mme Stéphanie HAMM
 Courriel : ce.conseiller-prevention@ac-strasbourg.fr
 Tél : 03.88.23.34.26

Conseiller de prévention départemental 67 :

M. Philippe DOURNEL
 Courriel : philippe.dournel@ac-strasbourg.fr
 Tél : 03.88.45.92.18

Inspecteur santé-sécurité au travail :

Mme Isabelle HUHARDEAUX
 Courriel : ce.isst@ac-strasbourg.fr
 Tél : 06.19.72.91.68

Médecin de prévention :

Mmes Michèle GAGNIER et Élisabeth HEIL
 Tél. secrétariat : 03.88.35.65.89

Dernières nouvelles du front laïque

Comme on pouvait le craindre, aucun projet ou même aucune proposition de loi n'est venu faire avancer la laïcité en Alsace et en Moselle depuis les dernières élections. Et la toute récente décision du Conseil constitutionnel (22 février) ne peut que contribuer au renforcement du statu-quo c'est-à-dire au maintien de l'exception non-laïque alsacienne et mosellane.

Pour autant les forces laïques locales ne sont pas restées inactives.

C'est ainsi que des demandes d'audience ont été adressées auprès des ministères concernés (Premier Ministre, Intérieur, Éducation nationale, Enseignement supérieur et recherche, Justice). Pour ces démarches c'est l'association « Laïcité d'Accord » qui a servi de coordonnatrice et de secrétaire. Les FSU du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont associées aux premières démarches ainsi qu'à celles qui ont suivi. Elles ont recueilli le soutien d'un assez large panel d'organisations locales se réclamant de la défense de la laïcité : UNSA-Éducation-Alsace, Ligue des droits de l'homme Mulhouse et Moselle, FOL Moselle, Cercle Jean Macé de Metz, FCPE du Bas-Rhin ainsi que le SGEN pour certaines.

Un conseiller technique auprès du 1^{er} Ministre M.Hamet a reçu une délégation. L'ensemble des entorses à la laïcité dans le régime local ont été présentées. La délégation a surtout insisté sur les dérives du Statut scolaire local, dérives prosélytes dans les circulaires rectorales d'organisation de l'enseignement religieux notamment avec l'ECR et l'HAA et qui ont surpris notre interlocuteur. La question du blasphème et celle des facultés de théologie a également été abordée.

La promesse d'appui pour être reçu au Ministère de l'Éducation nationale a débouché sur un rendez-vous avec un conseiller technique et un conseiller juridique du ministre le 20 décembre. La délégation pluraliste a présenté à nouveau les demandes : concernant la circulaire rectorale pour les collèges et lycées, c'est à dire une réécriture plus neutre et plus proche de celle concernant l'enseignement élémentaire (elle-même rectifiée depuis cette dernière rentrée suite à différentes interventions) et la sup-

pression de l'obligation de demande de dispense par disparition de la case à cocher obligatoirement jusqu'à présent.

Pour l'Élémentaire la situation se présente différemment puisque l'heure de religion est intégrée dans les 24 h d'enseignement obligatoire. La demande consistait et consiste toujours en un projet de décret élaboré par le Cercle Jean Macé de Strasbourg et qui vise à sortir l'heure de religion de ces 24h, la question de la dispense se trouvant du coup résolue puisque l'heure de religion sortie des 24h devient optionnelle. Les organisations précitées soutiennent également cette demande du Cercle Jean Macé. Ce point a fait l'objet d'une argumentation solide reposant notamment sur le fait que les élèves alsaciens et Mosellans perdent actuellement près de 180 h d'enseignement sur leur parcours élémentaire sans compter les difficultés d'organisation de l'enseignement.

Comme pour l'audience auprès du conseiller du Premier ministre la délégation a été écoutée attentivement mais sans autre résultat que la promesse d'en référer aux décideurs et d'intervenir auprès du rectorat de Strasbourg.

Comme suite logique une demande d'audience auprès de Mme le recteur de Strasbourg a été faite. Une délégation composée de la FSU67, de l'UNSA-Éducation-Alsace, du SGEN 67, de la FCPE et de Laïcité



d'Accord a été reçue le 13 décembre par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint du recteur. Les demandes portaient plus particulièrement sur la réécriture des circulaires rectorales particulièrement celle concernant le second degré. La délégation a insisté pour que la fiche d'inscription à l'enseignement religieux ne comporte plus de 4^{ème} case

faisant référence à une demande de dispense. Nous avons été écoutés attentivement. Promesse d'une réécriture des circulaires a été faite pour la rentrée 2013 mais sans engagement sur la fiche d'inscription dans le second degré au-delà de ce qui a été mis en œuvre pour la rentrée 2012 à l'École élémentaire. Précision ayant été donnée d'entrée de jeu que le rectorat n'interviendrait que dans le cadre législatif et réglementaire actuel.

Après ce premier résultat positif qui reste tout de même marginal les organisations ont demandé à rencontrer les parlementaires PS, Philippe Bies, Roland Ries et Armand Jung. Lors de l'audience du 11 février, en présence de Philippe Bies, son attaché et l'assistant parlementaire de Roland Ries nous avons réitéré nos demandes d'évolution du statut scolaire local. Le député s'est engagé en faveur de changement « réalisables », ceux qui constituent pour nous pour l'heure sans doute les seuls possibles quoique loin d'être déjà gagnés à savoir la proposition de décret du Cercle Jean Macé sortant l'enseignement religieux des 24 h et un autre décret pour supprimer la demande de dispense et donc instaurer un simple régime optionnel.

Rendez-vous est pris pour le 4 mars avec le député Armand Jung

Pour terminer rappelons que ni la Ministre de la Justice, ni la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche n'ont répondu à nos demandes réitérées d'audience. Pourtant le délit de blasphème comme les facultés de théologie catholique et protestante constituent bien des entorses importantes aux principes de laïcité.

L'espoir de changement substantiel s'est éloigné pour ceux qui en rêvaient

Pour autant il y a encore à faire pour défendre et promouvoir la laïcité en Alsace et en Moselle

Poursuivons la bataille !

Bernard ANCLIN